



NEWS,
SANTÉ

CHENILLES PROCESSIONNAIRES - JUILLET 2022

Avec la hausse des températures liée aux changements climatiques, la chenille processionnaire, nuisible pour l'homme, les animaux et les arbres, ne cesse de gagner du terrain en France. Pour enrayer l'invasion de ces insectes rampants, les techniques sans pesticide se multiplient. Aux armes !

Publié le 21 juillet 2022

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils, de couleur brune et noire. De janvier à mai, elles descendent le long du tronc en procession, pour aller s'enfouir dans le sol, où chacune des chenilles va entrer en chrysalide. De juin à août, les papillons adultes sortent de terre et s'envolent. S'ensuit l'accouplement, les petites chenilles éclosent après 45 jours. De juin à septembre, elles forment leur cocon de soie et se déplacent la nuit pour s'alimenter.

QUEL DANGER ?

Leurs poils, dispersés par le vent ou l'activité humaine, peuvent provoquer des réactions allergiques, des troubles oculaires ou respiratoires chez l'homme et l'animal de compagnie. Elles sont capables de projeter leurs poils en l'air lorsqu'elles se sentent menacées. Ceux-ci, en forme de harpons, sont très urticants et allergisants. Enfin, les chenilles ne provoquent pas directement la mort des arbres, mais les affaiblissent ce qui les rend vulnérables à d'autres prédateurs ou maladies.

COMMENT LUTTER CONTRE ?

Ne prenez pas de risques inutiles ! Consultez les professionnels agréés qui sauront vous proposer la solution la mieux adaptée. Les solutions sans insecticide sont en effet nombreuses. On peut simplement prélever un nid et l'incinérer, installer un piège à phéromone ou un piège mécanique. Des insecticides biologiques existent également et sont efficaces. Enfin, l'installation d'un nichoir à mésanges charbonnières (redoutable prédateur) sera un remède naturel pertinent.

Si vous remarquez des chenilles processionnaires sur le domaine public, contactez la police environnement au 01 34 78 81 39 /

police.environnement@manteslajolie.fr

Plus d'infos :

www.iledefrance.ars.sante.fr (<http://www.iledefrance.ars.sante.fr>)